



Demande d'occupation du domaine public / règlement de circulation

À demander :

au moins **10 jours ouvrables** avant le début des travaux et

au moins **25 jours ouvrables** avant le début des travaux en cas d'interdiction de la circulation et mise en place d'une déviation par l'administration des Ponts & Chaussées

Date : _____

Demandeur

Nom, prénom / entreprise : _____

N° et rue : _____

Code postal et localité : _____

Tél. / GSM : _____

E-Mail : _____

Demande règlement de circulation

Début (date et heure) : _____ à _____

Fin (date et heure) : _____ à _____

Genre de travaux :

- Manifestation
- Déménagement
- Chantier (construction, raccordements, etc.)
- Autres : _____

Lieu (N° et rue) : _____

Localité : _____

Personne responsable sur place

Nom, prénom / entreprise : _____

Adresse : _____

Tél. / GSM : _____ E- Mail : _____

Remarques :

L'entreprise exécutante est responsable pour la signalisation du chantier, suivant les directives sur la signalisation des chantiers.

Toute demande incomplète ne sera pas prise en considération. Sans confirmation de la part de l'administration communale, la demande n'est pas valable.

Les demandes sont à introduire par mail à urbanisme@ell.lu ou par courrier à l'attention de Monsieur le Bourgmestre de la Commune d'Ell, B.P. 9 L-8501 Redange/Attert.

Si le bénéficiaire ne respecte pas strictement les conditions de l'autorisation, la commune est en droit de retirer l'autorisation au bénéficiaire avec effet immédiat et sans aucune indemnité.

Suite à la mise en vigueur du règlement sur la protection des données (RGPD), nous tenons à vous informer que vos données personnelles (adresse, n° tél, E-Mail, etc.) sont enregistrées dans nos fichiers. Ces données nous servent exclusivement aux besoins internes de nos services et ne sont pas mises à la disposition de tierces parties non-autorisées.

ATTENTION : La demande est à introduire au moins 10 jours ouvrables avant le début des travaux et au moins 25 jours ouvrables avant le début des travaux en cas d'interdiction de la circulation et mise en place d'une déviation par l'administration des Ponts & Chaussées

Document(s) à joindre :

- 1x plan de situation avec indication de l'espace routier qui doit être réglementé par un règlement temporaire de circulation

Signature : _____